

1. Identification

Identificateur de produit	ZRC Zero-VOC Water-Based Galvanizing Compound - Powder Component		
Autres moyens d'identification			
Code du produit	40002 - 40003		
Usage recommandé	Apprêt à base de pigments à haute teneur en zinc.		
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Fournisseur/fabricant	ZRC Worldwide		
Adresse	145 Enterprise Drive, Marshfield, MA 02050		
Téléphone	781-319-0400		
Téléphone d'urgence (CHEMTREC)	703-527-3887 CCN15781		
E-mail	info@zrcworldwide.com		

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Poussières combustibles	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Non classé.	
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Avertissement
Mention de danger	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence	
Prévention	Empêcher la poussière de s'accumuler pour minimiser le risque d'explosion. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. Recueillir le produit répandu.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Zinc		7440-66-6	90-100

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

En cas de symptômes, sortir au grand air. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Laver les yeux soigneusement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traiter de manière symptomatique.

Informations générales

En cas d'accident ou de malaise, demander immédiatement un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible).

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Poudre spéciale contre les feux de métaux. Sable sec. Appliquer prudemment des agents extincteurs pour éviter la création d'une poussière en suspension dans l'air. Éviter les milieux à pression élevée dans lesquels il existe un risque de formation d'un mélange d'air et de poussières potentiellement explosible.

Agents extincteurs inappropriés

En cas d'incendie, ne jamais utiliser d'eau.

Dangers spécifiques du produit dangereux

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

Risques d'incendie généraux

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Il ne faut pas laisser s'accumuler des dépôts de poussière sur des surfaces, car cette poussière peut former un mélange explosif si elle est libérée dans l'atmosphère en une concentration suffisante. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Éviter la formation de poussière.

Déversements importants : Récupérer la poussière en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Nettoyer la zone avec de l'eau. Empêcher l'écoulement dans les fossés, les égouts ou les cours d'eau. Endiguer pour une élimination ultérieure.

Précautions relatives à l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Contacter les autorités locales en cas de déversements dans les égouts ou le milieu aquatique. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement ou libération.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Éviter les dépôts importants de produit, plus particulièrement sur les surfaces horizontales, lesquels dépôts peuvent être libérés dans l'air et former des nuages de poussières combustibles et contribuer à des explosions secondaires. Un ménage et un entretien de routine doivent être mis en place pour s'assurer que la poussière ne s'accumule pas sur les surfaces. Des poudres sèches peuvent accumuler de l'électricité statique lorsque soumises à la friction de manœuvres de transfert et de mélange. Prendre des précautions adéquates, comme une mise à la terre et une mise à la masse, ou le recours à des atmosphères inertes. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Gardez le contenant fermé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. La température d'entreposage idéale s'étend de 0 à 43 °C (32 à 109 °F).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m ³	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m ³	Respirable.
	TWA	2 mg/m ³	Respirable.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m ³	Respirable.
	TWA	2 mg/m ³	Respirable.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m ³	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m ³	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m ³	Fumées.
	TWA	5 mg/m ³	Fumées.
		10 mg/m ³	Poussières totales.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Suivre les procédures standard de surveillance.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser de l'équipement à l'épreuve des explosions si des concentrations élevées de poussière dans l'air sont possibles.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité anti-poussières.
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants de protection.
Autre	Porter des gants résistants aux produits chimiques, des bottes et des vêtements de protection appropriés au risque d'exposition. Contacter le fabricant des gants pour toute information spécifique.
Protection respiratoire	Porter un respirateur s'il y a formation de poussières.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Solide gris.
État physique	Solide.
Forme	Poudre.
Couleur	Gris.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	7 - 7.1 (25 °C/77 °F)
Point de fusion et point de congélation	419 °C (786.2 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	906 °C (1662.8 °F)
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	De fines particules peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité – inférieure (%) température	480 g/m ³ (vol)
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	600 °C (1112 °F)
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.

Autres informations

Masse volumique apparente	58.7 lb/gal
Propriétés explosives	Danger de poussière combustible.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles. Températures élevées. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, acides forts et bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Un feu ou de hautes températures créent : Émanations d'oxydes métalliques.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Zinc (CAS 7440-66-6)

Aiguë

Orale

DL50	Rat	630 mg/kg
------	-----	-----------

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	Non classé.
Sensibilisation cutanée	Non un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé.

Cancérogénicité Non classé.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Non classé.

Effets chroniques Non classé.

12. Données écologiques

Écotoxicité Sous forme de particules ou de poussières, le zinc est très toxique pour les organismes aquatiques et peut provoquer des effets indésirables à long terme sur l'environnement.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)			
Aquatique			
Crustacés	CL50	Puce d'eau (daphnia magna)	0.098 mg/l, 48 heures
Zinc (CAS 7440-66-6)			
Aquatique			
Crustacés	CL50	Daphnia magna	0.068 mg/l, 48 heures

Persistence et dégradation Ne s'applique pas aux substances inorganiques.

Potentiel de bioaccumulation Peut s'accumuler dans le sol et les réseaux d'eau.

Mobilité dans le sol Ce produit est insoluble ou légèrement soluble dans l'eau.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur, en fonction de l'application proposée pour le produit.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport - Ce produit ne répond pas aux critères de classification des divisions 4.1,

TMD 4.2 et 4.3 des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'ONU.

Numéro ONU	UN3077
Désignation officielle de transport de l'ONU	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Zinc, Oxyde de zinc)
Classe de danger relative au transport	
Classe	9
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	III
Dangers environnementaux	Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Non disponible.

Les plaques de classe 9 ne sont pas requises pour le transport intérieur (par voie terrestre - États-Unis ou Canada). Toutefois, les emballages en vrac ou les camions en vrac (p. ex., sacs en vrac (contenants semi-vrac) ou camions en vrac) avec une Quantité à déclarer de 453,6 kg (1 000 lb) doivent être marqués avec le numéro ID 3077 (numéro d'identification) approprié sur un carré blanc sur l'affichage à point.

IATA - Ce produit ne répond pas aux critères de classification de la division 4.1 du Règlement de l'IATA sur les marchandises dangereuses.

UN number	UN3077
UN proper shipping name	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Zinc, Zinc oxide)
Transport hazard class(es)	
Class	9
Subsidiary risk	-
Label(s)	9
Packing group	III
Environmental hazards	Yes
ERG Code	9L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG - Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les divisions 4.1, 4.2 et 4.3 de la norme ONU Transport of DG.

UN number	UN3077
UN proper shipping name	Environmentally Hazardous Solid, N.o.s. (Zinc, Zinc oxide)

Transport hazard class(es)	
Class	9
Subsidiary risk	-
Packing group	III
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-A, S-F
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet.
Informations générales	Une exemption de quantité limitée peut s'appliquer.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Zinc (CAS 7440-66-6)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Zinc (CAS 7440-66-6)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	12-Juin-2017
Date de la révision	26-October-2018
Version n°	02
Autres informations	La classification des dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une combinaison de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible.
Liste des abréviations	CL50 : concentration létale, 50 %. STEL : Short-term Exposure Limit (Valeurs limites d'exposition à court terme). TWA : Moyenne pondérée en temps.
Références	ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques s Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérrogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition ESIS (Système européen d'information sur les substances chimiques) HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
Avis de non-responsabilité	Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.